



Capsule linguistique

FÉMINISATION DES TITRES

Les règles régissant la féminisation des noms sont nombreuses et complexes. Pour confirmer la forme féminine d'un mot, rien ne vaut une recherche spécifique dans le dictionnaire. Ma capsule d'aujourd'hui ne compte donc pas rappeler les règles, mais vise plutôt à vous faire remarquer certaines spécificités québécoises.

Il y a de cela quelque temps, la langue française était régie par une seule instance officielle : l'Académie française. Avec les années, plusieurs colonies devenues des États établirent leur autonomie culturelle et trouvèrent important de faire valoir leur différence afin de couper le cordon avec la « maison-mère ».

Au Québec, l'Office québécois de la langue française vit le jour en 1961.

Bien que l'Office s'accorde avec l'Académie « toute-puissante », il ose tout de même parfois établir ses propres règles et ainsi crier haut et fort que le Québec se distingue.

Par exemple, le mot *coquetel* est aujourd'hui officiellement recommandé par l'Office et tente de survivre du mieux qu'il peut depuis. Selon notre ami institutionnel, le terme *coquetel* est l'équivalent soutenu de *cocktail* et devrait être utilisé dans un contexte officiel et protocolaire. En France, le terme n'existe même pas et c'est pourquoi il n'apparaît pas dans le dictionnaire *Robert*. Seul l'avenir nous dira ce qu'il adviendra de ce mot. Si personne ne persiste à l'utiliser et à en propager l'usage, il est possible de croire qu'il disparaîtra.

Ce que je veux partager avec vous aujourd'hui concerne plutôt une pratique de féminisation des titres bien établie et particulière au Québec. En France, les noms masculins suivants renvoyant à des fonctions anciennement occupées uniquement par des hommes ne se féminisent pas comme chez nous : *auteur*, *docteur*, *écrivain* et *professeur*. Au féminin, on dit une autrice ou une femme auteur, une femme docteur, une femme écrivain et une femme professeur.

Concernant cette féminisation, l'Office québécois de la langue française émet l'avis de recommandation suivant : « Depuis l'accès des femmes à de nouvelles fonctions et devant le désir de celles-ci de voir leurs désignations refléter cette nouvelle réalité, il est recommandé d'utiliser les formes féminines des titres de fonctions. »

(*Gazette officielle du Québec*, 28 juillet 1979)

Cette féminisation peut se faire soit à l'aide du féminin courant (avocate, technicienne, directrice), soit à l'aide du terme épïcène marqué par un déterminant féminin (une architecte, une astronome, une médecin, une ministre), soit par la création spontanée d'une forme féminine qui respecte les règles du français (*auteure*, *docteure*, *écrivaine*, *professeure*). Ah! Ah!

Et cette façon de faire est reconnue car, dans le *Robert*, à l'article *auteur*, vous trouverez la mention suivante : *on trouve aussi une auteure sur le modèle québécois*.

Aujourd'hui, je suis vraiment fière d'être l'*auteure* de cette capsule.

Bonne journée de la FEMME!